



## **COMPTE-RENDU**

**Séance de Conseil Municipal du mercredi 15 décembre 2021 à 19 h**



**Date de la convocation** : 10 décembre 2021, affichée le jour même

**Étaient présents** : MM CAZENEUVE Daniel, PRIAM Jean-Marc, LEGLIZE Philippe, RICHARD Christine, LALANNE Aurélie, LUIS Carlos, COLAS Marie-Laure, LAMARQUE Richard, LAMAGNERE Bernard, BARBERAN Céline, JUNCA Marie-Claire, MAUPIN Hélène.

**Absents excusés** :               HERITIER Marlène (pouvoir à Mme MAUPIN Hélène)  
  GINGALI Antonio (pouvoir à Mr PRIAM Jean-Marc)

**Absents** :                         LARTIGAU Michel


**Secrétaire de séance** :       RICHARD Christine

**DÉBUT DE SÉANCE** : 19 h 00

### **Ordre du jour** :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2021 ;
- Présentation par l'Office de Tourisme du parcours TERRA AVENTURA ;
- Clôture budget annexe du Lotissement de Jeantine ;
- Projet global de territoire (PGT) ;
- Rapport de la CLECT : modification des attributions de compensation : transfert de voies intercommunales vers une commune ;
- Subvention voyage scolaire Collège Serge Barranx – Montfort-en-Chalosse ;
- Forêt : coupe complémentaire 2022 parcelle 26A ;
- Convention d'occupation du domaine public ;
- Décision Modificative n°1 Budget principal ;
- Questions diverses.

oOo

 **Désignation du secrétaire de séance** :

Madame Christine Richard se porte candidate et est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

 **Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2021** :

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu de la réunion du 17 novembre 2021 à l'assemblée.

**VOTE** : 14 voix POUR (dont 2 pouvoirs), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.



## COMPTE-RENDU

### Séance de Conseil Municipal du mercredi 15 décembre 2021 à 19 h



#### Présentation par l'Office de Tourisme du parcours TERRA AVENTURA :

TERRA AVENTURA est une chasse aux trésors qui s'adresse à tous.

C'est l'opportunité de découvrir la Nouvelle-Aquitaine et le géocaching, en plongeant dans un univers captivant.

Des QR codes sont dissimulés dans la nature. Le but ? Découvrir leurs emplacements et les trésors qu'ils génèrent !

Dans les caches de Terra Aventura vivent les Poï'z, de petits personnages aux caractères bien trempés, à débusquer grâce aux QR codes à flasher à la fin des parcours.

Pour les découvrir, c'est simple. Choisir un parcours, se laisser guider, répondre aux énigmes.

Munis de l'application 100% gratuite, partez à l'aventure sur plus de 400 parcours en Nouvelle-Aquitaine.

**VOTE : 7 voix POUR (dont 1 pouvoir), 4 voix CONTRE, 3 ABSTENTION (dont 1 pouvoir).**

#### Clôture budget annexe du Lotissement de Jeantine :

Considérant que les opérations concernant le budget lotissement Jeantine sont aujourd'hui terminées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la clôture de ce budget annexe par les écritures d'ordre suivantes :

- titre de 0.46€
- mandat d'un excédent de 3920.02€

Cet excédent d'un montant de 3920,02€ (trois mille neuf cent vingt euros et deux centimes) est reporté sur le budget général de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la clôture de ce budget.

**VOTE : 14 voix POUR (dont 2 pouvoirs), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.**

#### Projet global de territoire (PGT) :

**Vu le Code général des collectivités territoriales ;**

**Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;**

**Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;**

**Vu le Schéma départemental des services aux familles Landais 2019-2024,**

**Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8/12/2021 approuvant la signature de la convention relative au Projet Global de Territoire.**



## COMPTE-RENDU

Séance de Conseil Municipal du mercredi 15 décembre 2021 à 19 h



### **En préambule, Monsieur le Maire présente le Projet Global de Territoire :**

Le Projet Global de Territoire (PGT) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux habitants, dans leur ensemble.

Elle s'appuie sur un diagnostic de territoire partagé, avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. Le Projet Global de Territoire se nourrit des éléments déjà engagés par la collectivité dans les différents schémas de développement. Il s'appuie sur ces derniers pour mettre en forme une offre globale de territoire dans les politiques publiques spécifiques, déclinées dans le projet global de territoire.

Le Projet global de territoire de la communauté de communes constitue ainsi la fusion du PEDT et de la CTG de la Caf. Il intègre leurs finalités respectives et devient la déclinaison locale du schéma départemental des familles (SDSF), au niveau intercommunal, afin de favoriser le bien-vivre des familles du territoire par le développement et l'animation de services et d'offres éducatives coconstruits avec les partenaires de terrain et adaptés aux besoins et réalités locales.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, portée par les collectivités, le PGT favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

A ce titre, la DSDEN, le Conseil Départemental et la CAF entendent poursuivre leurs soutiens respectifs aux collectivités locales qui s'engagent dans ce projet global de territoire, qui constitue un cadre politique d'une durée de 5 ans et qui vise à :

- Mettre en œuvre un projet social de territoire adapté aux besoins des familles
- Contribuer à une plus grande efficacité et complémentarité des actions menées en direction des familles
- Rendre lisible la politique territoriale familiale et favoriser, in fine, le développement et l'amélioration des services aux familles.
- Renforcer la coopération et la gouvernance partenariale, en mutualisant les instances opérationnelles et décisionnaires

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans la convention jointe en annexe, au plus près des besoins du territoire, la DSDEN, le Conseil Départemental, la CAF des Landes et la Communauté de Communes Terres de Chalosse en étroite association avec les communes du territoire, souhaitent conclure un Projet Global de territoire pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés, dans le respect des compétences de chacun.



## COMPTE-RENDU

Séance de Conseil Municipal du mercredi 15 décembre 2021 à 19 h




Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention dite « Projet Global de Territoire » correspondant à la fusion de la convention territoriale globale et du PEDT.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

**VOTE : 14 voix POUR (dont 2 pouvoirs), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.**

 Rapport de la CLECT : modification des attributions de compensation : transfert de voies intercommunales vers une commune :

Monsieur le Maire rappelle le rôle de la CLECT.

La commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour mission :

- de procéder à l'évaluation du montant des charges financières transférées à l'EPCI lors d'un transfert de compétences
- de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées. Elle propose donc une méthodologie.

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées qui s'est réunie le 11 octobre 2021, pour examiner le point suivant :

**- Modification des attributions de compensation : transfert de voies**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve l'évolution des attributions de compensation qui découlera d'un transfert de voies conformément au rapport de la CLECT joint en annexe.

**VOTE : 14 voix POUR (dont 2 pouvoirs), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.**

#### Subvention voyage scolaire Collège Serge Barranx – Montfort-en-Chalosse :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Collège Serge Barranx à Montfort-en-Chalosse organise un voyage scolaire en Italie pour les élèves de 4<sup>ième</sup> du dimanche 10 avril 2022 au vendredi 15 avril 2022

Un administré sollicite la commune pour une aide au financement de ce voyage pour son enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'accorder une subvention sur la base forfaitaire suivante :

- Famille imposable : 40€
- Famille non imposable : 50€

Dans le cadre de la situation sanitaire actuelle, il est convenu que le versement de cette subvention se fera sous réserve de confirmation écrite de l'organisateur du maintien du séjour.

**VOTE : 14 voix POUR (dont 2 pouvoirs), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.**

#### Forêt : coupe complémentaire 2022 parcelle 26A :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la proposition du programme des coupes complémentaires de l'année 2022 dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous :

**ETAT D'ASSIETTE ; coupes anticipées à l'aménagement :**

N° de parcelle	Essence	Nature technique de la coupe	Surface totale de la parcelle	Surface parcourue en coupe	volume estimé	Age des bois	Année prévue à l'aménagement
26A	PEUPLIER	RASE	5,17	5,17	1130	20	2024

Le Conseil Municipal décide que la coupe sera vendue sur pied par l'ONF soit en vente par Appel d'Offres soit en vente de gré à gré sur proposition de l'ONF, après accord formel de M. le Maire lors de la mise en vente.

Le Conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de commercialisation des bois.

**VOTE : 14 voix POUR (dont 2 pouvoirs), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.**

#### Convention d'occupation du domaine public :

Monsieur le Maire propose de réviser la redevance de l'occupation du domaine public prise par délibération du 10 Mars 2021.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide de fixer cette dernière sur la base suivante :

**Article 1 :** Le montant de la redevance lié à l'occupation du domaine public est fixé à 3€ par jour, par artisan ou commerçant.

**Article 2 :** Une participation forfaitaire d'utilisation des réseaux est fixée à 2€ par jour, par artisan ou commerçant.

Ces tarifs seront effectifs à compter du 01 Janvier 2022.

**VOTE : 14 voix POUR (dont 2 pouvoirs), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.**

#### Décision Modificative n°1 Budget principal :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que certains crédits étant insuffisants, il y a lieu de procéder aux virements de crédits suivants :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide :**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Numéros des comptes	Dépenses	Recettes
Compte 615221 (chapitre 011) Bâtiments publics	- 1 453,00 €	
Compte 6411 (chapitre 012) Personnel titulaire	1453,00 €	

**VOTE : 14 voix POUR (dont 2 pouvoirs), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.**



## COMPTE-RENDU

Séance de Conseil Municipal du mercredi 15 décembre 2021 à 19 h



### Questions diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un courrier du Sydec relatif aux prévisions de travaux en 2022 pour le service public de l'Éclairage Public. Des subventions pour changer le mode d'éclairage, à savoir de passer à l'éclairage à Led, peuvent être sollicitées auprès du Sydec. L'éclairage de la place du Bourg sera privilégié car la consommation d'énergie y est élevée.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Hélène Maupin concernant au kit de PPMS qui n'est pas à disposition de l'équipe enseignant ou d'animation. Ce kit est normalement obligatoire. C'est un plan de sûreté et ce kit doit contenir une radio à pile (pour communiquer si plus de réseau), une trousse à pharmacie, des scotchs adhésifs pour camoufler les issues, un téléphone filaire. Le protocole est écrit par la Directrice de l'école, qui est validé par la DSDEN. La mairie doit mettre à disposition ce matériel. Madame Aurélie Lalanne souligne qu'il n'est rien mentionné par rapport à ce kit PPMS dans le Plan Communal de Sauvegarde.

Monsieur Philippe Léglize stipule qu'il faut revoir le plan de sauvegarde et intégrer ce kit PPMS.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est dorénavant souhaitable d'envoyer les questions diverses en mairie avant la réunion du Conseil Municipal, afin de gagner du temps.

Monsieur le Maire évoque les questions diverses évoquées par Madame Marie-Claire Junca.

Lors du week-end du 20 novembre, plus aucunes chaises de disponibles au foyer alors qu'il y avait des matchs de basket.

Monsieur le Maire va veiller dorénavant à ce que ça ne se renouvelle plus et à garder ainsi une trentaine de chaises.

A-t-on contacté l'avocat pour l'affaire du loyer impayé ? Ce dossier est dans les mains de l'avocat et nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse.

Point sur le Petit Préchacquois : devis validé pour l'impression.

Lors du Conseil Municipal de Mars 2021, Madame Marie-Claire Junca avait posé la question sur l'exonération du loyer de la coiffeuse du mois de novembre. Cette demande était en attente de réponse auprès de la Préfecture, nous n'avons pas eu de retour depuis, qu'en est-il ?

C'est en cours. Il y a eu échange avec les services juridiques de l'ADACL à savoir si l'ordonnance de mars 2020 couvrirait bien le confinement de novembre 2020 également. Une réponse positive a été donnée. Nous attendons à présent leur retour pour savoir administrativement comment nous pouvons faire sur 2022 pour cette exonération de novembre 2020, car le loyer a déjà été payé.



## COMPTE-RENDU

### Séance de Conseil Municipal du mercredi 15 décembre 2021 à 19 h



Diagnostic écologique site naturel : pour donner suite à la présentation du devis en Conseil Municipal d'octobre, et l'accord du Conseil Municipal, avons-nous des nouvelles ?

Le devis a été signé et renvoyé. Cette réalisation va s'effectuer en deux phases.

La première sera de réaliser un état des lieux naturalistes et une évaluation du potentiel de découverte du site sur la période de mars à aout 2022.

La deuxième sera l'accompagnement dans la conception du projet d'aménagement sur la période de juillet à septembre 2022.

Columbarium : suite devis validé, quand est-ce que les travaux débutent ?

Réalisation d'ici la fin de l'année ou début 2022.

Madame Marie-Claire Junca demande à Monsieur le Maire de quel ordre était l'urne du Téléthon ?

Monsieur le Maire informe qu'entre le Club de Basket et la commune l'enveloppe était d'environ 450€.

Monsieur le Maire évoque les questions diverses évoquées par Monsieur Léglize Philippe.

Si nous devons changer le tracteur, pourquoi ne pas acheter une roto avec la reprise du tracteur ? Suite aux différents devis demandés, une décision sera prise au moment du vote du budget.

Où en est-on avec les chablis de chênes qui se trouvent Route de Choutray et Quartier du Moulin ?

Monsieur le Maire rappelle que c'est du bois qui a été vendu sur pied. Ils ont jusqu'au mois de juin 2022 pour tout sortir et tout nettoyer.

Serait-il possible d'installer des petits sapins à chaque quartier ?

L'expérience a déjà été faite mais les guirlandes ne tenaient pas. L'idée de branches décorées, peintes avec des nœuds serait peut-être une solution à retenir pour l'année prochaine.

Les questions diverses étant terminées, Monsieur le Maire aborde le sujet de la Haille de Nadau.

En raison du contexte sanitaire préoccupant en cette fin d'année, et par mesure de sécurité, il est décidé d'annuler, à regret, cette manifestation au même titre que la traditionnelle cérémonie de vœux.

Monsieur le Maire signale à l'assemblée qu'il serait souhaitable de refaire les trottoirs du Lotissement de la Hire.

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire demande à Madame Marie-Claire Junca de parler des colis de Noël.

Les colis de Noël seront à disposition en mairie dès le jeudi 16 avec la liste des personnes concernées. Madame Marie-Claire Junca demande à l'assemblée d'être disponible pour la distribution.





## COMPTE-RENDU

### Séance de Conseil Municipal du mercredi 15 décembre 2021 à 19 h



Monsieur Carlos Luiz signale à l'assemblée qu'il s'est rendu à la réunion du Sietom ce jeudi 15 décembre. Le bilan financier a été présenté, en équilibre dans l'ensemble mais néanmoins en danger pour les prochaines années ; des investissements sont nécessaires, ils sont donc financés par des emprunts. Le Sietom arrive à la limite de sa possibilité de remboursement et ne peut donc pas prévoir d'autres emprunts dans les années à venir.

En 2027, le Sietom va voir ses recettes baisser et ses charges lourdement augmenter par les nouvelles lois écologiques qui lui interdiront l'enfouissement des déchets, et donc plus de recettes. A terme, ces déchets devront être transportés vers les usines d'incinération.

La seule solution trouvée est d'augmenter la taxe sur la collecte des ordures.

La taxe du Sietom de Chalosse est l'une des plus basses. Le Comité Syndical suggère d'augmenter cette taxe dès l'année prochaine, soit 121€/hab. (93€/hab. à ce jour) et ainsi arriver en 2027 à 147€/hab. afin de pouvoir équilibrer les budgets futurs.

L'autre possibilité est d'augmenter tous les ans de 10 % environ.

Monsieur Jean-Marc Priam informe l'assemblée du city parc. Après plusieurs mails et courriers, un courrier supplémentaire en recommandé a été envoyé. Un retour a été fait demandant des factures ainsi que le carnet de maintenance.

Dans les archives, des documents ont été retrouvés dont un carnet de maintenance avec émargement mais vierge.

Un mail a donc été renvoyé afin de réactualiser le devis. Nous sommes donc dans l'attente d'une réponse.

**FIN DE SÉANCE : 21 h40**